

ST. BONIFACE, MAN.—Actions de grâces pour une guérison obtenue par l'intercession de Marie.

UNE ABONNÉE.

ST-JEAN.—Deux faveurs obtenues : Amour et reconnaissance à N. D. du T. S. Rosaire.

UNE ABONNÉE.

ST-CYRILLE.—Action de grâces, pour la guérison d'un jeune enfant.

CHAMPLAIN, 28 mai 1893. Révd. M. Duguay, Gérant..... Madame D. Gouin nous est revenue des Etats très-malade. Condamnée par le médecin d'ici et par moi-même : car, en la voyant, je me suis dit : " Elle est morte ! "

Cette Dame a eu recours, avec une grande foi, à N. D. du T. S. Rosaire, et sa mère ayant promis de faire un Pèlerinage au Cap, si elle revenait à la santé, elle a été guérie ; et elle est aujourd'hui capable d'accomplir le vœu fait par sa pieuse mère (1).

Votre confrère et ami,

P. H. MARCHAND, Ptre.

(1) Nota.—Nous venons de voir cette heureuse Pèlerine : elle est ici au Sanctuaire de N. D. du T. S. Rosaire, accomplissant avec une reconnaissance joyeuse la promesse de sa pieuse mère.— LA RÉDACTION.

Imprimatur

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.